



LES AMIS DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES
Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général
Courriel : contact@apnp.fr - Site internet : www.apnp.fr

Assemblée générale extraordinaire du samedi 14 octobre 2017 à Tarbes

PROCÈS VERBAL

Objet : modification des statuts

1) ACCUEIL – PRÉSENTATION DU DÉROULEMENT

Les adhérents sont accueillis par Philippe DESBONNET, président du comité départemental 64 et Hervé LATKOWSKI, président du comité départemental 65.

Quatre postes d'émargement de présence sont ouverts à partir de 18 heures.

Cent personnes sont présentes. Certaines ont déjà voté par correspondance et ne pourront donc pas voter ce jour.

À 19 heures les listes d'émargement sont closes. La présidente, Marie-Antoinette BANOS, ouvre l'assemblée générale extraordinaire et rappelle son déroulement :

- Présentation des statuts modifiés
- La parole aux adhérents
- Vote
- Résultats du scrutin

2) PRÉSENTATION DES STATUTS MODIFIÉS

Seuls quatre articles des statuts sont concernés

L'article 6 – Composition, est modifié

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et à la citoyenneté, modifie la place des mineurs dans l'association. **La notion de « moins de 18 ans » est supprimée.**

L'article 8 – Les comités, est supprimé

Simplification des structures : un seul conseil d'administration au lieu de trois qui ont eux-mêmes à rendre compte à un quatrième.

Les textes relatifs aux comités sont supprimés de l'ensemble des articles.

Les numéros des articles suivants sont décalés d'un rang.

L'article 11, qui devient l'article 10 – Conseil d'administration, est modifié

Simplification des structures : un seul conseil d'administration au lieu de quatre.

Modification de la composition du bureau : un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un trésorier, **un responsable de chacune des permanences de l'Île de France, de Pau et de Tarbes.**

L'article 13, qui devient l'article 12 - Rôle des membres du bureau, est modifié

Sont supprimés les mots : Comités, secrétaire adjoint et trésorier adjoint.

Sont ajoutés les responsables des permanences : ils organisent leur fonctionnement, assurent le contact et la communication avec les adhérents du secteur et font remonter leurs suggestions.

Visualisation de l'organigramme souhaité

Le bureau, présenté à l'article 12 des statuts modifiés, peut être augmenté d'autres administrateurs selon les besoins ou les sujets traités.

Le bureau élargi est renforcé par les administrateurs responsables des six commissions. Cinq existent déjà et une commission Environnement est créée pour répondre aux nombreuses sollicitations dans ce domaine.

Le conseil d'administration comprend également un secrétaire adjoint, un trésorier adjoint, ainsi qu'un administrateur Balisage, rattaché à la commission Sorties et formation et un administrateur Flore, rattaché à la commission Relations avec le Parc national des Pyrénées.

3) LA PAROLE AUX ADHÉRENTS

Serge MAS, responsable de la commission Relations avec le Parc national dit appuyer la proposition qui est faite parce que le Parc national des Pyrénées à tous les niveaux, n'a qu'un interlocuteur : les Amis du Parc national des Pyrénées et que la simplification s'impose.

Yvette BROS-MARSOO, trésorière du comité départemental 65 : Comment les dépenses courantes des permanences seront-elles assurées ?

Marie-Antoinette BANOS : La volonté est de rester au plus près des adhérents. La Commission des statuts a travaillé sur le règlement intérieur et prévu que les responsables des permanences disposeront d'une enveloppe budgétaire.

Jean-Louis REY, administrateur APNP confirme : Aujourd'hui on examine seulement les statuts. Nous avons aussi réfléchi sur les modifications à apporter au règlement intérieur pour l'adapter aux nouveaux statuts et rédigé la proposition suivante qui devra être validée par le conseil d'administration : « les administrateurs responsables des permanences peuvent détenir une autorisation de dépenses à partir d'un compte bancaire annexe, sous la responsabilité du trésorier ».

Janick CAZAUBON, chef de file : Qu'en sera-t-il des subventions de Tarbes et allons-nous garder le local ?

Marie-Antoinette BANOS : Les budgets de Tarbes et Pau ne sont pas encore votés, on ne sait si les subventions seront reconduites.

Pierre LAUGINIE, adhérent, dit s'être entretenu ce matin avec Monsieur le Maire de Tarbes, lequel a déclaré être surpris que personne ne soit venu lui parler de l'association unique et ne pas être certain de maintenir la mise à disposition du local s'il y a une association unique.

Marie-Antoinette BANOS est étonnée : cette information ne correspond pas à ce que Monsieur le Maire lui a écrit et ce dernier a été tenu informé. Si toutefois il prenait une telle décision, d'autres solutions existent. N'oublions pas que Tarbes est le siège social des APNP.

Françoise TROLLIET : Les achats des permanences seront-ils effectués à Pau ?

Marie-Antoinette BANOS la rassure : les permanences pourront tout à fait effectuer leurs achats au plus près.

Jean-Marie DELADERRIÈRE, ancien président des APNP et du comité 65 explique pourquoi il est pour le projet actuel, alors qu'il a voté contre l'association unique il y a quelques années : La tension était extrême, à cause d'un conflit entre le conseil d'administration des APNP et celui du comité 64. On n'entreprend pas une modification de statuts dans une telle situation. De plus, bien qu'étant président du comité 65, il n'avait pas été informé du projet de modification au départ. Cela avait été ressenti dans les Hautes-Pyrénées comme une volonté de prise de pouvoir du conseil d'administration des APNP sur les comités. Enfin, le contexte est très différent à présent, la situation est apaisée et le nouveau projet resserre le nombre de bénévoles à mobiliser en simplifiant les structures.

Marie-Antoinette BANOS souligne que Jean-Marie DELADERRIÈRE a fait partie des rédacteurs des nouveaux statuts et le remercie. Elle confirme que l'organisation actuelle fait appel à une soixantaine de bénévoles, dont certains cumulent les fonctions, et entraîne de la lourdeur et des incompréhensions en l'absence des responsables de commissions au conseil d'administration.

Denis BOISSIÈRE, responsable de la permanence de Tarbes et de la Commission des sorties et formation, indique : Actuellement responsable de la Commission des sorties, il ne sera membre du conseil d'administration que s'il y est élu, lors de l'assemblée générale ordinaire.

Monique FARION : Comment se passera l'élection des responsables des commissions ?

Marie-Antoinette BANOS : Les adhérents élisent les membres du conseil d'administration. Les membres des commissions désignent effectivement le responsable de leur commission, sauf celui de la Commission des sorties et formation qui est choisi par les encadrants.

Jean-Louis REY précise : C'est le conseil d'administration qui valide la composition des commissions. Si le fonctionnement idéal ne se réalise pas immédiatement, il y aura une période transitoire. Le souhait est d'intégrer les adhérents, qui font un travail formidable dans les comités, dans les commissions pour qu'ils continuent de le faire de manière plus harmonieuse et coordonnée.

Chantal OHAYON : L'organigramme est-il figé ? Aura-t-on un représentant des parisiens ?

Marie-Antoinette BANOS : Cet organigramme représente un fonctionnement idéal.

Jean-Louis REY : l'organigramme n'est pas dans les statuts. Il résultera des compétences des personnes qui seront élues au conseil d'administration. Si les responsables de commissions n'en font pas partie, il sera possible de les inviter au conseil d'administration.

Tous les membres actuels du conseil d'administration ont décidé de démissionner en bloc si les nouveaux statuts sont adoptés, pour repartir sur de nouvelles bases.

Yves ÉMENT : Par qui et quand les membres conseil d'administration seront-ils élus ?

Marie-Antoinette BANOS : Les nouveaux administrateurs seront élus par les adhérents lors de l'assemblée générale ordinaire le 18 novembre 2017.

4) **VOTE – MODALITÉS DU SCRUTIN**

Scrutin à un tour à la majorité des 2/3 des votants

Votent

- les membres présents (qui ne peuvent détenir qu'un seul pouvoir),
- les membres représentés,
- les membres ayant envoyé leur bulletin par correspondance.

Modalités concernant les présents et représentés

Les listes sont réparties alphabétiquement en quatre postes.

Les personnes présentes votent au même poste que celui qui a enregistré leur présence.

Les détenteurs d'un pouvoir votent pour le mandant au poste de celui-ci.

Modalités du vote par correspondance

Les listes sont réparties alphabétiquement en quatre postes.

Les enveloppes postales ont été conservées et transportées dans une urne fermée à clef.

Elles sont extraites de cette urne au moment du vote. Les noms sont pointés sur les listes et l'enveloppe bleue qu'elle contient est sortie afin de préserver l'anonymat.

Règlement des litiges

Philippe BANOS, Henri BOUCARET, Jean-Louis REY.

Dépouillement

Scrutateurs pour les votes en présentiel :

Monique CASTELAIN, Nadine CLAVIÈRES, Maité CONTE, Monique FARION, Michèle FATTA-BAROU, Lucienne MONGE, Laurent RIBAS, Françoise TROLLIET.

Scrutateurs pour les votes par correspondance :

Denis BOISSIÈRE, Nadia BONNET, Régis DELMAS, Sylvie DILARD, Cathy GRZELAK, Catherine LAURANS-SOENEN, Pascale LATKOWSKI, Colette SALBAN.

Surveillance du dépouillement des votes en présentiel :

Philippe BANOS, Henri BOUCARET, Yvette BROS-MARSOO, Jean-Claude COLORADO.

Surveillance du dépouillement des votes par correspondance :

Jean-Marie DELADERRIÈRE, Joëlle LE LAY, Chantal OHAYON, Anne-Marie SOUBIELLE.

5) PROCLAMATION DES RÉSULTATS DU SCRUTIN PAR LA PRÉSIDENTE

« Chers Amis,

C'est avec beaucoup d'émotion que je proclame les résultats du vote soumis à l'ensemble des adhérents, pour la modification des statuts qui conduit à l'association unique.

Adhérents : 590

Votants : 458 - Taux de participation : 77,63 %

Blancs : 2 - Nul : 1

Exprimés : 455

NON : 45 – soit 9,83 % des votants

OUI : 410 – soit 89,52 % des votants.

En conséquence, la modification des statuts est approuvée.

En cette année du cinquantenaire du Parc national des Pyrénées, ce 14 octobre 2017 restera pour notre association « Les Amis du Parc National des Pyrénées » le jour de l'unité originelle retrouvée.

C'est une belle histoire qui s'écrit à travers le temps. Roger BLANC, le premier à avoir porté cette ambition, a passé le témoin à Jean-Marie DELADERRIÈRE qui a su porter haut les valeurs APNP : la convivialité, la coopération, l'entraide, le respect des personnes et la protection de l'environnement.

Cependant, le projet soumis à votre approbation, nous le devons à une idée d'Hervé LATKOWSKI. Il y a tout juste un an, alors que nous cheminions vers cette belle réussite qu'est la réfection du refuge de Larry, il m'a raconté sa vision idéale de l'association.

La grande sagesse d'Henri BOUCARET, indéfectible soutien tout au long de nos nombreuses réunions, et les grandes compétences de Jean-Louis REY, rédacteur patient du projet, ont permis cette réalisation en un temps restreint.

Il me faut également souligner l'engagement fort de tous les membres du conseil d'administration. Ils ont sereinement soutenu les travaux de la commission des statuts.

Dans l'éditorial du programme printemps-été, j'écrivais : « *Cette marche nécessite audace, courage, volonté et sagesse. Ils ont foi en vous et en votre capacité à prendre en main le destin de l'association.* »

Aujourd'hui, nous vous disons à tous un grand merci pour votre confiance. C'est une vraie fierté de pouvoir faire parler notre association d'une seule voix.

Maintenant, construire l'avenir va être un nouveau défi. Poursuivre ensemble le chemin de la transformation nécessite l'investissement de tous.

La prochaine étape est l'assemblée générale du 18 novembre.

Tous les membres de l'actuel conseil d'administration vont démissionner et nous devons constituer une nouvelle équipe.

Vous avez vu le projet d'organigramme. Il se veut dynamique et propose à chaque adhérent qui veut s'investir une participation très active.

L'association vous appartient et tout adhérent, quelle que soit son origine géographique, ayant une année d'ancienneté, peut proposer sa candidature.

Vous êtes invité(e), chacun, chacune, à trouver votre place de bénévole actif.

Je vous remercie. »

Henri BOUCARET souligne la volonté et le dynamisme de la présidente qui a permis de voir aboutir ce projet.

La séance est levée à 21 heures 10.

Marie-Antoinette BANOS

Joëlle LE LAY

Présidente

Secrétaire adjointe